



**Liste des délibérations prises en  
Conseil d'administration du CIAS Marciac Plaisance du 30 octobre 2024 – 16 h  
à Marciac  
Siège de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers  
(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 21 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

**Présents :** Jean-Louis Guilhaumon, Alain Payssé, Patricia Pascal, Chantal Dubor, Géraldine Cossou-Péry, Eliane Duffau, Christiane Magnat, Maryse Lacour

**Excusés :** Nicole Pion, Jacqueline Matayron (donne pouvoir à Monsieur Guilhaumon), Thierry Fernando (donne pouvoir à Madame Dubor)

**Secrétaire de séance :** Maryse Lacour

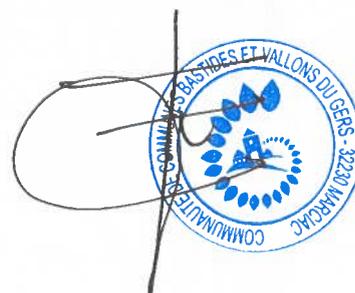
**Nombre de membres en exercice :** 11

**Nombre de membres présents :** 8 (10 voix)

N° de délibération	Objet	Décision
D20241030/01/7.1	Budget du CIAS Marciac – Plaisance – Affectation du résultat 2023	Unanimité
D20241030/02/7.1	Budget Supplémentaire CIAS Marciac-Plaisance	Unanimité
D20241030/03/7.1	Budget du CIAS Marciac-Plaisance : Décision modificative n°1/2024	Unanimité
D20241030/04/7.1	Budget prévisionnel du Service d'aides à domicile du CIAS Marciac-Plaisance – 2025	Unanimité

**Le Secrétaire de séance,  
Maryse LACOUR**

**Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON**





**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARCIAC-PLAISANCE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 30 octobre 2024, à Marciac**

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 21 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

**Présents :** Jean-Louis Guilhaumon, Alain Payssé, Patricia Pascal, Chantal Dubor, Géraldine Cossou-Péry, Eliane Duffau, Christiane Magnat, Maryse Lacour

**Excusés :** Nicole Pion, Jacqueline Matayron (donne pouvoir à Monsieur Guilhaumon), Thierry Fernando (donne pouvoir à Madame Dubor)

**Secrétaire de séance :** Maryse Lacour

**Nombre de membres en exercice :** 11

**Nombre de membres présents :** 8 (10 voix)

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20241030/01/7.1

**Objet :** Budget du CIAS Marciac – Plaisance – Affectation du résultat 2023

Le Président expose :

Considérant que lors du vote de l'affectation de résultats le 10 avril 2024 une erreur a eu lieu dans le calcul de l'excédent de fonctionnement cumulé. Il convient de revoter l'affectation de résultat 2023 du CIAS Marciac-Plaisance.

Considérant que le compte administratif du budget 2023 fait apparaître :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Un déficit de fonctionnement 2023 de	- 94 552,94
Un excédent reporté de	152 716,73
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	<b>58 163,79</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Un déficit d'investissement 2023	- 694,45
Un excédent d'investissement cumulé de	<b>16 943,44</b>
Soit un excédent de financement de	<b>16 248,99</b>

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 de la manière suivante :

**Affectation du résultat :**

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2023 : <b>déficit</b>	- 94 552,94
Résultat reporté en fonctionnement (002)	58 163,79
Résultat reporté en investissement (001) : <b>Excédent</b>	<b>16 248,99</b>

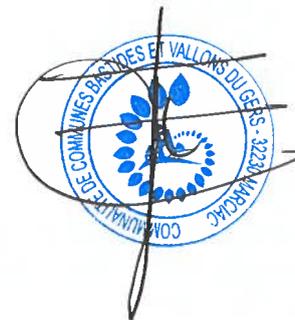
**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de valider l'affectation des résultats de l'exercice 2023 tels que présentés par le Président.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.  
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,  
Maryse LACOUR



Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON





**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARCIAC-PLAISANCE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 30 octobre 2024, à Marciac**

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 21 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

**Présents :** Jean-Louis Guilhaumon, Alain Payssé, Patricia Pascal, Chantal Dubor, Géraldine Cossou-Péry, Eliane Duffau, Christiane Magnat, Maryse Lacour

**Excusés :** Nicole Pion, Jacqueline Matayron (donne pouvoir à Monsieur Guilhaumon), Thierry Fernando (donne pouvoir à Madame Dubor)

**Secrétaire de séance :** Maryse Lacour

**Nombre de membres en exercice :** 11

**Nombre de membres présents :** 8 (10 voix)

**Code :** 20241030/02/7.1

**Vote :** Unanimité

**Objet :** Budget Supplémentaire CIAS Marciac-Plaisance

Le Président expose :

Considérant que lors du vote de l'affectation de résultats le 10 avril 2024 une erreur a eu lieu dans le calcul de l'excédent de fonctionnement cumulé. Il convient de voter un Budget Supplémentaire pour rectifier le Budget Primitif.

Considérant que le compte administratif du budget 2023 fait apparaître :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Un déficit de fonctionnement 2023 de	- 94 552,94
Un excédent reporté de	152 716,73
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	<b>58 163,79</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Un déficit d'investissement 2023	- 694,45
Un excédent d'investissement cumulé de	<b>16 943,44</b>
Soit un excédent de financement de	<b>16 248,99</b>

Considérant que le Budget Primitif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 57 163,79 € qui est erroné il convient de voter un Budget Supplémentaire qui se compose de la manière suivante :

**Budget Supplémentaire :**

Résultat reporté en fonctionnement (002) (crédit)	+ 1 000,00
6068 – Autres matières et fournitures (dépenses)	+ 1 000,00

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de valider le Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 tel que présenté par le Président.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.  
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,  
Maryse LACOUR



Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON





**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARCIAC-PLAISANCE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 30 octobre 2024, à Marciac**

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 21 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

**Présents :** Jean-Louis Guilhaumon, Alain Payssé, Patricia Pascal, Chantal Dubor, Géraldine Cossou-Péry, Eliane Duffau, Christiane Magnat, Maryse Lacour

**Excusés :** Nicole Pion, Jacqueline Matayron (donne pouvoir à Monsieur Guilhaumon), Thierry Fernando (donne pouvoir à Madame Dubor)

**Secrétaire de séance :** Maryse Lacour

**Nombre de membres en exercice :** 11

**Nombre de membres présents :** 8 (10 voix)

**Code :** 20241030/03/7.1

**Vote :** Unanimité

**Objet : Budget du CIAS Marciac-Plaisance : Décision modificative n°1/2024**

Le Président expose,

par délibération du 10 avril 2024, le conseil d'administration a adopté le budget primitif 2024 du CIAS Marciac-Plaisance.

Considérant que Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Mirande a identifié une anomalie dans le budget principal 2024 Service d'aide à domicile Marciac-Plaisance (Article 106870 non utilisable), il convient de procéder aux régularisations suivantes :

Libellé	Dépenses / Recettes	Art	Montant
Matériel de bureau et matériel informatique	Dépenses d'investissement	2183	- 9 269,41 €
Activité principale	Recettes d'investissement	106870	- 9 269,41 €

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la décision modificative budgétaire suivante :

Libellé	Dépenses / Recettes	Art	Montant
Matériel de bureau et matériel informatique	Dépenses d'investissement	2183	- 9 269,41 €
Activité principale	Recettes d'investissement	106870	- 9 269,41 €

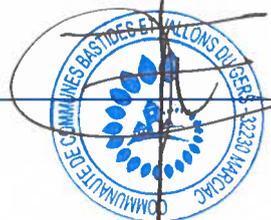
**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la décision modificative n°1/2024 du budget CIAS Marciac-Plaisance telle qu'elle est exposée par le Président;**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.  
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,  
Maryse LACOUR

Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON





**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARCIAC-PLAISANCE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 30 octobre 2024 à Marciac**

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 21 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

**Présents :** Jean-Louis Guilhaumon, Alain Payssé, Patricia Pascal, Chantal Dubor, Géraldine Cossou-Péry, Eliane Duffau, Christiane Magnat, Maryse Lacour

**Excusés :** Nicole Pion, Jacqueline Matayron (donne pouvoir à Monsieur Guilhaumon), Thierry Fernando (donne pouvoir à Madame Dubor)

**Secrétaire de séance :** Maryse Lacour

**Nombre de membres en exercice :** 11

**Nombre de membres présents :** 8 (10 voix)

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20241030/04/7.1

**Objet :** Budget prévisionnel du Service d'aides à domicile du CIAS Marciac-Plaisance – 2025

Le Président expose :

Vu l'article R 314-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Gers du 10 septembre 2010 portant autorisation et habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale générale du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) géré par le CIAS de la Communauté de communes de Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, pour la période 2024-2026, le Conseil départemental du Gers a décidé de reconduire, sous réserve de leur évaluation satisfaisante, les actions conduites dans le cadre du Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclus pour la période 2022-2023,

Considérant que le Conseil départemental a retenu la candidature du SAAD Marciac-Plaisance afin qu'il bénéficie, sous certaines conditions, d'une dotation qualifiée de 3 € supplémentaires par heure productive réalisée au titre de l'APA ou de la PCH, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

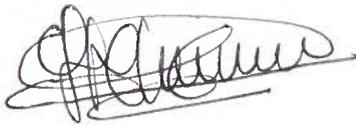
Considérant qu'il convient de baser le budget prévisionnel 2025 sur un tarif de 2024, soit 24 € hors dotation complémentaire étant entendu que le Conseil départemental aura à se prononcer sur le tarif APA/PCH 2025 dès lors que le décret fixant l'évolution de ce tarif plancher sera connu.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

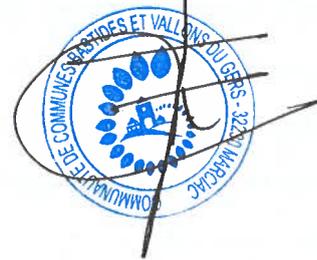
- de voter la proposition de budget prévisionnel du SAAD pour l'année 2025 comme décrit en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à transmettre cette proposition de budget prévisionnel au Président du Conseil départemental du Gers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Maryse Lacour



Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon



## Annexe 1

BUDGET PREVISIONNEL 2025 / DEPENSES - SAAD Marciac Plaisance		Budget 2024	réalisé au 01/10/2024	Proposition 2025
<b>Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>		<b>70 592,52 €</b>	<b>29 956,13 €</b>	<b>63 200,00 €</b>
<b>Achats</b>		<b>3 150,00 €</b>	<b>166,51 €</b>	<b>2 200,00 €</b>
601	Achats Stockés de Matières Premières et Fournitures			
602	Achats Stockés ; Autres Approvisionnements			
603	Variation des Stocks			
606	Achats Non Stockés de Matières et Fournitures	3 150,00 €	166,51 €	2 200,00 €
607	Achats de Marchandises			
709	Rabais Remise Ristourne accordés par l'Etablissement			
713	Variation des Stocks, en-cours de Production, Produits			
<b>Services extérieurs</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
611	Sous-traitance			
<b>Autres services extérieurs</b>		<b>67 442,52 €</b>	<b>29 789,62 €</b>	<b>61 000,00 €</b>
624	Transports			
	Déplacements, Missions et Réceptions	57 000,00 €	28 845,24 €	55 000,00 €
625				
	Frais Postaux et Frais de Télécommunications	10 442,52 €	944,38 €	6 000,00 €
626				
	Prestation de Blanchissage à l'Extérieur			
6281				
	Prestation d'Alimentation à L'Extérieur.			
6282				
	Prestations de Nettoyage à L'Extérieur			
6283				
	Prestations d'Informatique à L'Extérieur			
6284				
6287	Remboursement de Frais			
6288	Autres			
<b>Groupe II : Dépenses afférentes au personnel</b>		<b>809 925,00 €</b>	<b>536 939,44 €</b>	<b>800 000,00 €</b>
621	Personnel Extérieur à l'Etablissement	18 000,00 €	1 170,00 €	- €
622	Remunerations d'Intermédiaires et Honoraires	15 000,00 €	- €	- €
631	Impôts, Taxes et Versements Assimilés sur Remunération (administration des impôts)			
633	Impôts, Taxes et Versements S/Remunérations (Autres	16 310,00 €	11 197,77 €	- €
641	Remunérations du Personnel Non Medical	602 850,00 €	419 287,14 €	- €
645	Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	152 765,00 €	95 872,33 €	- €
647	Autres Charges Sociales	5 000,00 €	7 171,10 €	- €
648	Autres Charges de Personnel	- €	2 241,10 €	- €
	dont montant des provisionnements pour congés à payer			

**BUDGET PREVISIONNEL 2025 / DEPENSES - SAAD Marciac Plaisance**

		Budget 2024	réalisé au 01/10/2024	Proposition 2025
<b>Groupe III : Dépenses afférentes à la structure</b>		<b>81 268,48 €</b>	<b>44 118,34 €</b>	<b>96 420,00 €</b>
<b>Dépenses de structure</b>		<b>65 034,89 €</b>	<b>44 117,28 €</b>	<b>86 700,00 €</b>
612	Redevances de Credit-Bail			
6132	Locations Immobilières			
6135	Locations Mobilières			
614	Charges Locatives et de Copropriété			
6152	Entretien et Réparations sur Biens Immobiliers			
6155	Entretien et Réparations sur Biens Mobiliers			
6156	Maintenance	14 769,89 €	5 989,44 €	10 000,00 €
616	Primes d'Assurance	46 065,00 €	38 127,84 €	76 000,00 €
617	Etudes et Recherches			
618	Divers	500,00 €	- €	500,00 €
623	Publicité, Publications, Relations Publiques	3 500,00 €	- €	- €
627	Services Bancaires et Assimilés	200,00 €	- €	200,00 €
635	Autres Impôts, Taxes et Versements Assimilés (Administration des Impôts)			
637	Autres Impôts, Taxes et Versements Assimilés (Autres Organismes)			
<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>9 613,06 €</b>	<b>1,06 €</b>	<b>3 020,00 €</b>
651	Redevances Concessions Brevets Licences, Procédés, droits et valeurs similaires			
654	Pertes Sur Créances Irrécouvrables	4 000,00 €	- €	3 000,00 €
655	Quote Part Résultat Sur Opérations En Commun (Étab Privés)			
657	Subventions	5 593,06 €	- €	
658	Charges Diverses de Gestion Courante	20,00 €	1,06 €	20,00 €
<b>Charges financières</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
66	Charges Financieres	- €	- €	
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>500,00 €</b>
671	Charges Exceptionnelles Sur Opérations de Gestion			
673	Titres Annulés (Exercices Antérieurs)	500,00 €	- €	500,00 €
675	Valeurs Comptables des Eléments d'Actif Cédés			
678	Autres Charges Exceptionnelles			
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>6 120,53 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 200,00 €</b>
6811	Dotation aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles et Corporelles	6 120,53 €	- €	6 200,00 €
6815	Dotations aux Provisions Pour Risques et Charges d'Exploitation			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>961 786,00 €</b>	<b>611 013,91 €</b>	<b>959 620,00 €</b>